

Mitzach infos

S'Dorf Blatt

Bulletin N°21 JANVIER 2019



- Edito p/2
- La vie communale p/3
- La vie du village p/4-7
- La parole aux associations p/7-9
- Etat civil p/9-10
- Info divers p/10-11
- Histoire p/12



Mesdames, Messieurs,
Chers Citoyens,

Depuis plusieurs semaines, notre pays connaît une forte crise inédite, sans précédent.

Ce mouvement de colère se traduit de diverses façons, parfois trop virulentes et inacceptables à mon sens.

Certes, dans notre pays, tout ne fonctionne pas à merveille, mais ne rejetons pas tous nos acquis, toutes les institutions, tous nos systèmes de solidarité qui font que la France est convoitée par tous les peuples de la planète.

Des solutions doivent être trouvées rapidement pour venir en aide aux plus démunis.

Une grande majorité de la population française n'a fort heureusement jamais connu la guerre. Nous vivons, depuis 74 ans, une longue période de paix, après trois guerres successives qui ont endeuillé et meurtri nos territoires entre 1870 et 1945.

La paix est précieuse pour un peuple, mais toujours difficile à sauvegarder.
Nous pouvons tous être acteurs de cette paix !

Edito

Au mois de mai prochain, tous les électeurs seront conviés aux urnes pour se prononcer sur l'avenir de l'Europe, cette Europe que notre Général De Gaulle a su si bien construire avec le chancelier Adenauer. En construisant l'Europe, ils ont réussi à construire une paix qui dure depuis 74 ans.

Ne faisons pas la même erreur que les Anglais. Leur sortie de l'Europe n'est pas encore finalisée qu'une large partie du peuple anglais voudrait déjà y revenir.

Par votre bulletin de vote, vous avez un infime pouvoir entre vos mains pour contribuer à cette paix en Europe. Le bonheur de tout un peuple commence par là !

Pour cette nouvelle année qui se présente à nous, je souhaite à tous une bonne santé, un bon rétablissement à ceux qui souffrent.

Sachons apprécier les bons moments de notre vie. Que le calme et la sérénité reviennent au sein de notre société, et que règne la paix autour de nous !

Bonne année 2019 à tous !

Votre Maire
Bernard FRANCK



La vie communale

Comptes-rendus des séances du Conseil Municipal

Séance du 28 juin 2018

- les travaux d'éclairage public inscrits au budget 2018 ont été réalisés à ce jour et une subvention a été accordée dans le cadre de l'aide « CEE-TEPCV » pour un montant de 40 484 €.
- le conseil, après avoir approuvé la convention de regroupement et de valorisation des certificats d'économie d'énergie, autorise M. le Maire à signer cette convention.

Séance du 31 août 2018

- la société Domial qui a réalisé la zone d'habitation au lieu-dit Steinmatten, souhaite rétrocéder 4,54 ares à la commune pour l'euro symbolique. Ces parcelles constituent d'ores et déjà des éléments du domaine public, un trottoir et la voie publique étant situés sur cette emprise.
- la commune a décidé de reconduire le service d'accueil des enfants le matin avant le début des cours et le soir à la sortie des cours. Mme Queron a accepté d'assurer cet accueil et la surveillance des enfants dans le bâtiment mairie-école. Mme Queron est mise à la disposition de la commune par le centre de gestion des collectivités territoriales. Le conseil autorise M. le Maire à signer la convention avec cet organisme.
- Suite au regroupement scolaire des écoles de Mitzach et de Husseren-Wesserling, de nouveaux horaires ont été définis. Le transport des enfants de Mitzach est pris en charge par la commune de Mitzach mais organisé par la Com Com de Saint-Amarin. Une convention est signée entre la commune et la Com Com.
- La chorale sollicite la commune pour une subvention exceptionnelle de 320 € pour financer un nouveau clavier. Le conseil décide l'attribution de cette subvention.
- Le conseil approuve le rapport d'activité 2017 des services de l'eau et de l'assainissement de la Com Com de Saint-Amarin.

Séance du 16 novembre 2018

- le conseil autorise M. le Maire à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation mutualisée proposés par le Centre de Gestion concernant la protection sociale complémentaire prévoyance des agents communaux.
- après avoir pris connaissance de la refonte du système indemnitaire du personnel communal, le conseil décide la mise en place de l'indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE).

- pour la révision des loyers des bâtiments communaux, l'évolution de l'indice de référence étant de 1,57 %, les loyers 2019 de la maison communale et de la maison forestière augmentent de ce même taux. De même, l'évolution de l'indice du coût de la construction est prise en compte pour le loyer du pylône de distribution des chaînes de télévision. Cet indice est en hausse de 2,1 %, le loyer monte ainsi à 1 304,88 €/an.
- les actes d'état civil (naissance - mariage - décès) sont inscrits dans des « grands livres » et archivés au sein de la commune. Le conseil autorise M. le Maire à engager les dépenses pour la numérisation de ces actes.
- le projet de construction d'une auberge se concrétise pour la ferme du Grunholz. Une demande est faite auprès de la commune pour l'achat d'un terrain de 43 ares dont 5 ares en terrain de construction et 38 ares de terre agricole. Le conseil dans ses délibérations des 8/04/16 - 6/10/17 - 21/12/17 avait défini le prix de vente de ces terrains, à savoir 2 500 €/are pour le terrain de construction et 50 € pour les terres agricoles. Le conseil, après délibération, approuve la vente de ces terrains et autorise Monsieur le Maire à signer les actes de vente.
- le chalet situé sur la place du feu de la Saint-Jean a été vandalisé récemment. Son accès dangereux est dorénavant interdit au public. Après avoir discuté de son avenir, le conseil décide de procéder à la restauration de cet abri qui est par ailleurs situé dans un cadre magnifique. M. Bringard est chargé de la gestion de ce projet.
- face aux fortes menaces de fermeture de la maternité de Thann, le conseil approuve la motion pour le maintien de ce service et invite toute la population à répondre massivement à la manifestation organisée le 24 novembre à 10 h à Thann.
- Le Pays Thur Doller lance un projet d'élaboration d'un schéma directeur vélos en Thur Doller. M. Bringard sera le référent de notre commune pour l'élaboration de ce schéma.

Les pages du bulletin sont ouvertes aux associations locales. Si elles souhaitent y publier un article, elles peuvent fournir leurs informations (article et photo en JPEG) au :

Service du bulletin - Mairie de Mitzach

44 rue principale 68470 Mitzach

Téléphone : 03.89.82.60.59

Email : mairie.mitzach@wanadoo.fr

La vie du village

Nos écoles



Les élèves aux bennes de tri.

Depuis la rentrée des classes, nous continuons notre projet « Devenir des petits Eco citoyens » commencé l'année dernière. Au mois de décembre, nous sommes allés aux bennes de tri pour jeter nos emballages, bouteilles en plastique et vieux papiers...et là, en faisant le tour des bennes : très mauvaise surprise !

Pourquoi déposer des déchets hors des bennes ? Si elles sont pleines, il suffit d'en chercher d'autres qui sont vides ou alors ramener ses déchets jusqu'à la prochaine fois...



Atelier pâtisseries et confection de petits gâteaux.

Nos petits gestes éco citoyens quotidiens.

Il est important de préserver la planète et ses réserves en économisant l'eau, l'électricité et le chauffage.

• L'électricité :

- Il faut éteindre la lumière quand on sort d'une pièce.
- On peut débrancher les appareils électriques quand on ne les utilise pas (télévision, ordinateurs...)

• L'eau :

- Prendre une douche au lieu d'un bain et arrêter l'eau quand on se savonne.
- Utiliser un verre d'eau pour se brosser les dents au lieu de laisser couler l'eau du robinet.
- Finir son verre d'eau quand on boit ou si on ne le termine pas le donner aux plantes ou aux animaux.

• Le chauffage :

- Fermer les portes quand on sort ou quand on rentre.
- Ne pas surchauffer les pièces.
- Vérifier que les fenêtres sont bien fermées.
- Utiliser des robinets thermostatiques comme à l'école.





Semaine Sécurité dans les transports. Nous avons révisé les réflexes à avoir en cas d'urgence et les comportements à adopter quand nous utilisons le car.



Participation au festival du Cinéma Engagé.



Journées du Patrimoine pour les scolaires. Nous étions au Parc de Wesserling et avons découvert une technique d'impression japonaise.



Délégation Mitzachoise qui est allée chercher la Flamme Sacrée à Verdun.



Préparation à la saison de ski avec la marche nordique.



Vive la première neige...



Préparation au 11 novembre



Participation au projet Sur les Traces du Passé et travail autour du Monument aux Morts.



Noël des aînés

Après la messe célébrée dans la Salle des Fêtes par Monsieur le Curé Georges Ciechowski, c'est avec un grand plaisir que l'équipe municipale a accueilli les aînés du village. Pour toutes les personnes présentes, ce rendez-vous est l'occasion de partager un bon moment à l'approche de Noël.

Les plaisirs de la table étaient assurés par le traiteur Nussbaum, et celui des yeux par Philippe Hemmerlé, avec deux magnifiques diaporamas retraçant l'inauguration du sentier des poètes puis le cadre naturel du barrage de Kruth-Wildenstein au fil des saisons. Des chants de Noël repris en chœur par l'assemblée ont clôturé cette journée festive.



La parole aux associations



Donneurs de sang



La période des fêtes de fin d'année, le mois de janvier... sont toujours critiques pour l'Établissement Français du Sang : les besoins restent élevés, voire supérieurs à la normale, et les dons faiblissent.

Un petit rappel : quelques 10 000 dons quotidiens sont nécessaires pour combler les besoins, c'est-à-dire traiter environ un million de malades chaque année.

Alors, venez nous rejoindre sur nos collectes 2019 :

- Jeudi 23 mai et 18 juillet à RANSPACH
- Vendredi 20 septembre à MITZACH
- Vendredi 13 décembre à HUSSEREN-WESSERLING

L'Amicale se joint à moi pour vous souhaiter une très bonne année 2019 !

Véronique Greth



Ayant atteint la limite d'âge pour les dons de sang, M. Lucien Schnebelen vient d'effectuer son dernier don.



11 novembre 2018

Commemoration du Centenaire de la fin de la guerre 1914-1918

La cérémonie a rassemblé des centaines de personnes autour de la nécropole de Moosch. Là s'alignent plus de 600 tombes de Poilus tombés notamment lors des terribles combats du Vieil Armand. Longuement préparée par la section cantonale du Souvenir Français, la grandiose cérémonie mooschoise a uni fraternellement des personnes de tous bords et de toutes conditions : militaires chasseurs alpins, membres bénévoles

d'associations, choristes et musiciens, groupes de jeunes écoliers, représentants des services municipaux... Ce 11 novembre à Moosch a ainsi été un moment fort d'union et de recueillement, sans mot d'ordre, tout simplement pour se souvenir et pour ne pas oublier, pour rendre un hommage éternellement mérité aux soldats de la Grande Guerre.

Lors de cette commémoration, M. Roger Bringard, président du Souvenir Français de la vallée de Saint-Amarin a été nommé Chevalier dans l'Ordre National du Mérite au titre de l'armée. Toutes nos félicitations à lui, c'est la juste reconnaissance de son engagement.





Il y a 98 ans, un soldat inconnu mort bravement au champ d'honneur était choisi par Auguste THIN du 132^{ème} régiment d'infanterie pour être enterré sous la dalle de l'Arc de Triomphe.

Depuis son inhumation officielle, sa tombe sacrée symbolise le sacrifice suprême des Poilus de la guerre 14-18, mais aussi celui de ces milliers de soldats qui sont encore tombés au cours de la seconde guerre mondiale, en Indochine, en Afrique de Nord ou en opérations extérieures.

Le soldat, le brave, qui dort ici, fait l'objet d'un hommage quotidien selon un cérémonial que même l'occupation allemande n'a pas interrompu, depuis le 11 novembre 1921.

S'il pouvait parler, il nous dirait son indignation de voir combien il est difficile de transmettre sa mémoire et le respect qu'elle devrait inspirer à tous.

Le samedi 1^{er} décembre 2018, à la faveur des débordements de la manifestation parisienne dite « gilets jaunes », des voyous, voire des salopards sans scrupules sont parvenus à envahir les salles de l'Arc de Triomphe et à se livrer à des dégradations, des saccages ignobles et à des rapines parmi les œuvres qu'elles contenaient.

Ces actes gratuits constituent d'intolérables profanations de ces lieux de souvenir. Les hommes qui sont tombés en 14-18 pensaient qu'ils faisaient la dernière guerre, convaincus qu'ils étaient, de nous assurer un avenir de paix. Ils sont morts pour nous. Pas pour assister à cette lente mais inexorable régression des valeurs morales à laquelle nous assistons depuis un demi-siècle et qui fait craindre de nouvelles confrontations.

Le manque de pouvoir d'achat, les frustrations, le mal vivre n'excusent pas tout !

Le Souvenir Français entend le Poilu crier du fond de son tombeau : «Eh, du respect jeune homme ! ».

M. ROGER BRINGARD
DELEGUE GENERAL ADJOINT DU SOUVENIR FRANÇAIS
DEPARTEMENT DU HAUT RHIN

Concert de Noël

La Chorale Sainte-Cécile et la Musique Echo du Brand ont réussi à remplir l'église Saint Dominique, les auditeurs ont apprécié le programme des deux formations. Choristes et musiciens, en chœur, ont chanté « Stille Nacht ».

Ce célèbre chant de Noël autrichien, fêta son 200^{ème} anniversaire. Il a été chanté pour la première fois le 24 décembre 1818 dans l'Eglise Saint Nicolas d'Oberndorf près de Salzburg, en Autriche.

La chanson, dont le nom exact est «Kirchenlied auf die heilige Christnacht» (chant d'église pour la sainte nuit de la naissance du Christ), se répandit « anonymement » dans un premier temps dans les répertoires de chansons de Noël dans le Tyrol (1819), Leipzig (1832), New-York (1839). Les missionnaires la véhiculèrent sous d'autres cieux. Pour en compter aujourd'hui plus de 300 versions dans presque toutes les langues et dialectes, elle est aussi célèbre que « Noël Blanc » (White Christmas).

C'est évidemment la chanson de Franz Gruber (1787-1863) «Stille Nacht». Elle naquit en 1818, lorsque le prêtre de la paroisse Josef Mohr (1792-1848) demanda au jeune organiste remplaçant et instituteur de composer une mélodie qui convienne pour deux voix solos avec chœur ainsi qu'un accompagnement pour guitare.



Etat Civil

Naissances

- Le 03/03/18 Manoline Mathilde HANS
- Le 21/09/18 Mathis DIEMUNSCH
- Le 09/10/18 Zoé Hélène ADOLPHE



Mariage

- Le 11/08/18 Laetitia SCHALLER et Jérémy NUSSBAUM



Décès

- Le 23/01/18 Denise MULLER (FUSSINGER) née le 26/05/1937
- Le 04/03/18 Sylvain HORY né le 07/06/1953
- Le 23/10/18 José PEREZ né le 04/08/1938
- Le 29/11/18 Gérard MULLER né le 03/06/1932



Les anniversaires 2019

90 ans

Le 02/02/19 Elise JAEGY

85 ans

Le 25/05/19 Irène LEVEQUE

Le 20/07/19 Denise ILTIS



Agir contre la précarité énergétique

Des aides pour rénover votre logement

Vous souhaitez rénover ou améliorer la performance énergétique de votre logement ?

La Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin est engagée aux côtés de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), de la Région Grand-Est et du Conseil Départemental du Haut-Rhin pour vous aider à améliorer la qualité de votre logement.

Des aides financières

Une équipe de professionnels vous accompagne gratuitement tout au long de votre projet et dans vos démarches (informations et vérification de l'éligibilité aux aides, diagnostic, préconisation de travaux, analyse de devis, montage financier des projets).

Prenez contact avec votre Point Relais Info Service le plus proche avant d'engager toute démarche de travaux de rénovation.



Vos Points Relais Info Service

Espace Info Energie du Pays Thur Doller :
5 rue Gutenberg - 68800 VIEUX-THANN
03 89 35 73 34
infoenergie@pays-thur-doller.fr

ADIL 68 – Agence Départementale d'Information sur le Logement
Colmar: 03 89 21 75 35
Mulhouse 03 89 46 79 50
contact@adil68.fr
www.adil68.org

Un site internet pour vérifier votre éligibilité et déposer votre demande

Pour vérifier vos conditions d'éligibilité et faire votre demande de subvention par voie dématérialisée rendez-vous sur le site internet : monprojet.anah.gouv.fr

Exemple de travaux à réaliser

3 types de travaux au choix en maison individuelle

1. Changement de chaudière ou de mode de chauffage.
2. Isolation des murs par l'intérieur ou par l'extérieur.
3. Isolation des combles aménagés ou aménageables (rampants).

Possibilité de solliciter une aide supplémentaire auprès d'un fournisseur d'Énergie CEE



Enquête PETR

Enquête sur les pratiques et les attentes en matière d'information et de participation au sein de notre bassin de vie, les vallées Thur Doller

Le Conseil de Développement du Pays Thur Doller, représentant de la société civile, et sa Commission « Information & Participation Citoyenne » ont souhaité mener une vaste enquête au sein du territoire des 2 vallées de la Thur et de la Doller auprès :

- Des maires des 46 communes de notre pays
- Des 67 000 habitants qui constituent la population des 3 communautés de communes (MASEVAUX, THANN - CERNAY et SAINT AMARIN).

Cette enquête devra permettre d'identifier plus précisément :

1. D'une part auprès des habitants :
 - Les attentes et les supports utilisés pour s'informer en matière d'informations sur la vie de leur commune diffusées par leur municipalité, les associations et autres corps constitués.
 - Les motivations et les engagements pris par les mêmes citoyens dans la vie de leur commune.
2. D'autre part auprès des municipalités :
 - Les outils utilisés et les thèmes d'information.
 - Les préoccupations des habitants.
 - Les moyens pour améliorer la participation des habitants aux actions et opérations menées par les communes et ses associations.
 - Les freins pour accroître la participation des habitants à la vie de la cité.
 - Le rôle des municipalités dans la diffusion d'information et l'augmentation de la participation des habitants.

Ces enquêtes, qui seront closes le 20 Février 2019, permettront au Conseil de Développement de proposer des actions aux Elus de notre territoire pour mieux :

- Informer les habitants.
- Impliquer plus les habitants dans la vie de la cité et dans les choix des orientations / décisions contribuant à l'avenir de la commune.

Nous invitons donc l'ensemble des habitants à répondre à cette enquête via Internet en suivant le lien suivant :

<https://goo.gl/forms/oF5xjGrOoV2moHbc2>

et à inciter leurs connaissances et relations à participer à ce vaste sondage, surtout à l'heure actuelle, marquée par le manque de dialogue et la défiance envers les institutions.

Soyez remercié par avance pour votre participation et convaincu que par cet acte vous apporterez votre contribution à l'amélioration de la vie dans notre bassin de vie, le Pays Thur Doller.

Le Président du Conseil de Développement du Pays Thur Doller

Francis Martin

Les pages du bulletin sont ouvertes aux associations locales. Si elles souhaitent y publier un article, elles peuvent fournir leurs informations (article et photo en JPEG) au :

Service du bulletin - Mairie de Mitzach

44 rue principale - 68470 Mitzach

Téléphone : 03.89.82.60.59

Email : mairie.mitzach@wanadoo.fr

Préfecture
du Département
de
Haut-Rhin



Commission
de Mairie

Nous ^{avons} ~~Baron~~ de l'Empire,
Chevalier de la Légion d'honneur, et Préfet
du Département du Haut-Rhin,

Nommons le Sieur ^{Jacques} Grob
aux fonctions de Mairie de la
Commune de Mitzach en remplacement de
M. ^{de la} ~~de la~~ ~~de la~~

Ordonnons en conséquence qu'il entrera de suite en fonctions, après
avoir prêté, entre les mains de ^{M. de la} ~~de la~~
le serment prescrit par le Décret Impérial du 6 prairial an 12, conçu
en ces termes :

Je jure obéissance aux Constitutions de
l'Empire, et fidélité à l'Empereur.

Fait à Colmar, le 21 Mai 1813.

J. L. Hummel

HISTOIRE

Jacques GROB
Maire de Mitzach
(1813 à 1821)

Jacques GROB est né le 15 mai 1771 à Mitzach, et décédé le 22 mars 1849 à l'âge de 77 ans. Il est issu de l'union de Jean-Jacques GROB (1746-1817), fabricant de râteaux et d'Apollonie RINGEBACHER (1748-1828). Son grand-père Pierre GROB était lui-même menuisier et fabricant de râteaux.

Jacques GROB a été nommé maire le 21 mai 1813 par arrêté du Préfet et a prêté le serment voulu par la loi : « Je jure obéissance aux constitutions de l'Empire et fidélité à l'Empereur ».

A cette époque tous les maires, les adjoints et les membres du Conseil Municipal étaient nommés par arrêté du Préfet. Le Maire, après avoir prêté serment entre les mains de l'adjoint,

convoquait les membres du Conseil Municipal à la suite d'une lettre, d'un décret, d'une autorisation du Préfet et pour tout ce qui concernait la commune : révision des comptes et budgets, réalisation de travaux, réparation, etc.

Le Maire prenait des arrêtés concernant l'entretien des chemins et fossés, l'interdiction aux conducteurs de troupeaux de laisser paître leurs animaux dans certaines rues de la commune, etc... Le garde-champêtre devait veiller à la bonne exécution de ces arrêtés.

Pour toute remarque, idée ou suggestion pour
la prochaine édition veuillez vous adresser à :

Mairie de Mitzach

44 rue Principale

Tél. 03 89 82 60 59 - Fax . 03 89 82 72 99

mairie.mitzach@wanadoo.fr